



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-241

Séance publique du

21 juillet 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-46297-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ÉTUDE URBANISTIQUE SUR LE JAS DE BOUFFAN ET ENCAGNANE DANS LE CADRE DE L'ANRU

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 8.5

Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ÉTUDE URBANISTIQUE SUR LE JAS DE BOUFFAN ET ENCAGNANE DANS LE CADRE DE L'ANRU- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Programme National de Rénovation Urbaine 1 (PNRU I) arrive à échéance.

Déployé dans 485 quartiers, il aura transformé le cadre de vie de près de quatre millions d'habitants et mobilisé 12 milliards d'euros de financement public sur une période de dix ans.

Depuis le lancement opérationnel du PRU aixois dans les quartiers de Corsy et Beisson, en octobre 2010, le succès du projet et son approbation par les habitants se mesurent à travers les transformations du paysage urbain (*cf. démolition du square des Buissons ardents - Corsy*) et l'appropriation des espaces par les riverains (*cf. belvédère – Beisson*).

Ces projets en cours permettront progressivement l'amélioration du cadre de vie des habitants (requalification des logements, des espaces publics et des équipements) ainsi que la mixité fonctionnelle de ces zones urbaines sensibles faisant partie intégrante de notre Ville.

Au même titre que les quartiers Corsy et Beisson, le Jas de Bouffan et le quartier d'Encagnane sont des territoires prioritaires faisant aujourd'hui partie de la nouvelle géographie prioritaire et des nouveaux Contrats de Ville (2015-2020) mis en place par la Loi du 21/02/2014.

Cette éligibilité à ce contrat global à vocation sociale, urbaine et économique permet également de candidater au PNRU II 2014 – 2024.

Par anticipation et en vue du lancement de la seconde vague d'opérations de rénovation urbaine, il est proposé de lancer une étude pré-opérationnelle qui permettra à la Ville d'Aix-en-Provence d'élaborer le dossier de candidature aixois, et d'identifier précisément les dysfonctionnements urbains de ces deux grands quartiers.

Cette dernière devra élaborer et définir un projet global et pluridimensionnel de rénovation et de renouvellement urbain, social, économique et environnemental.

En lien avec les différents acteurs concernés et compétents en la matière, elle proposera des scénarii différents d'intervention (*y compris une évaluation de faisabilité et un chiffrage des coûts générés*).

Elle établira au terme de son exécution une proposition de plans d'aménagement urbains de deux sites en précisant chacune des familles d'opération (*constructions, démolitions, réhabilitations, résidentialisations, équipements et espaces publics, voiries, rénovations des réseaux...*).

De plus sera comprise dans cette étude l'évaluation du montant total des investissements nécessaires.

L'ensemble de ces éléments permettra la signature par la Ville et ses partenaires des conventions ANRU II accompagnées des différentes maquettes financières.

Le montant de cette étude est estimé par les services à 100 000 euros H.T. pour les deux quartiers.

Considérant l'éligibilité des quartiers d'Encagnane et Jas de Bouffan au nouveau Contrat de Ville,

Considérant la publication de la liste des quartiers éligibles dans l'acte II de l'ANRU,

Considérant la nécessité de présenter le dossier aixois auprès de l'ANRU dans les meilleurs délais,

Il est proposé, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le lancement de l'étude pré-opérationnelle technique et financière d'élaboration du projet des quartiers du Jas de Bouffan et d'Encagnane dans le cadre de l'acte 2 de l'ANRU qui fera objet d'une procédure de marché public conforme à la réglementation.

DL.2014-241 - AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ÉTUDE URBANISTIQUE
SUR LE JAS DE BOUFFAN ET ENCAGNANE DANS LE CADRE DE L'ANRU-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)